

Les incoterms

Termes commerciaux internationaux. Contraction "d'INternational COmmercial TERMS".

Termes de vente d'application universelle élaborés par la Chambre de Commerce Internationale. Ils précisent les responsabilités respectives du vendeur et de l'acheteur, fixent le partage des coûts et des risques entre les parties.

Il y a 13 incoterms :

➤ 8 incoterms portent sur les ventes au départ :

EXW	ex works à l'usine (lieu convenu)	l'acheteur choisit le mode de transport et le transporteur
FCA	free carrier franco transporteur (lieu convenu)	livraison de la marchandise au transporteur désigné dans les locaux du vendeur ou au terminal fret du transporteur désigné.
FAS	free along side ship franco long du navire (port d'embarquement convenu) (port d'embarquement convenu)	
FOB	free on bord franco bord.	
CFR	cost and freight coût et fret. (port de destination convenu)	
CIF	cost insurance freight coût, assurance fret (port de destination convenu)	
CPT	carriage paid to port payé jusqu'à (lieu de destination convenu)	le vendeur choisit le mode de transport et le transporteur.
CIP	carriage insurance paid to port payé assurance comprise jusqu'à (point de destination convenu)	le vendeur fournit une assurance transport contre les risques de perte ou d'avarie de la marchandise pendant le transport.

➤ 4 incoterms portent sur les ventes à l'arrivée :

DDP	delivery duty paid : rendu droits acquittés (lieu de destination convenu)
DDU	delivery duty unpaid : rendu droits non acquittés (lieu de destination convenu)
DES	delivered ex ship (port de destination convenu)
DEQ	delivered ex quay (port de destination convenu)

➤ 1 incoterm terrestre :

DAF	delivered at frontier (lieu convenu)	rendu à la frontière : le vendeur choisit le mode de transport et le transporteur jusqu'à la frontière
------------	--------------------------------------	--

Présentation douanière des incoterms

4 caractères alphanumériques dont :

- 3 lettres reprenant l'incoterm retenu au contrat.
- 1 chiffre localisant le contrat de transport :
 - 1 : endroit situé en France.
 - 2 : endroit situé dans un autre état membre de l'Union Européenne.
 - 3 : endroit situé en dehors de l'Union Européenne

Les incoterms : quatre groupes existent

Groupe E : EX

- **EXW** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise est mise à disposition dans son établissement (atelier, usine, entrepôt, etc.). L'acheteur supporte tous les frais et risques inhérents à l'acheminement des marchandises de l'établissement du vendeur à la destination souhaitée. Ce terme représente l'obligation minimum pour le vendeur.

Groupe F : Free

- **FCA** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand il a remis la marchandise, dédouanée à l'exportation, au transporteur désigné par l'acheteur au point convenu. L'acheteur choisit le mode de transport et le transporteur. Il paye le transport principal. Le transfert des frais et risques intervient au moment où le transporteur prend en charge la marchandise.
- **FAS** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise a été placée le long du navire, sur le quai au port d'embarquement convenu. L'acheteur doit supporter tous les frais et risques de perte, de dommage que peut courir la marchandise. Le terme FAS impose au vendeur l'obligation de dédouaner la marchandise à l'exportation.
- **FOB** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement désigné. Le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation. L'acheteur choisit le navire et paye le frêt maritime. Le transfert des frais et des risques se place au passage du bastingage du navire au port d'embarquement.

Groupe C : Cost ou Carriage

- **CFR** : Le vendeur doit choisir le navire et payer les frais et le frêt nécessaires pour acheminer la marchandise au port de destination désigné. Les formalités d'exportation incombent au vendeur. Le point de transfert de risque est le même qu'en FOB.
- **CIF** : Le vendeur a les mêmes obligations qu'en CFR mais il doit en plus fournir une assurance maritime contre le risque de perte ou de dommage de la marchandise au cours du transport. Les formalités d'exportation incombent au vendeur. La marchandise voyage, sur le transport maritime ou fluvial, aux risques et périls de l'acheteur, dès le bastingage franchi au port d'embarquement.
- **CPT** : Le vendeur choisit le mode de transport et paye le fret pour le transport de la marchandise jusqu'à la destination convenue. Il dédouane la marchandise à l'exportation. Quand la marchandise est remise au transporteur principal, les risques sont transférés du vendeur à l'acheteur.
- **CIP** : Le vendeur a les mêmes obligations qu'en CPT, mais il doit en plus fournir une assurance contre le risque de perte ou de dommage que peut courir la marchandise au cours du transport. Le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation.

Groupe D : Delivred

- **DAF** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise a été livrée, dédouanée à l'exportation, au lieu convenu à la frontière, mais avant la frontière du pays adjacent, sur le véhicule de transport d'approche non déchargé. Le transfert des frais et risques se fait au passage de la frontière. Les formalités douanières d'importation et le paiement des droits et taxes de douane dus à l'import incombent à l'acheteur.
- **DES** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison, quand la marchandise non dédouanée à l'importation, est mise à la disposition de l'acheteur à bord du navire au port de destination convenu. Le vendeur supporte tous les frais et risques inhérents à l'acheminement de la marchandise jusqu'au port de destination convenu.

- **DEQ** : Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand il met la marchandise, non dédouanée à l'importation, à la disposition de l'acheteur sur le quai, au port de destination convenu. L'acheteur dédouane la marchandise à l'importation. Le transfert des frais et risques se fait quand la marchandise est sur le quai du port convenu.
- **DDP** : A l'inverse du terme EXW à l'usine, ce terme désigne l'obligation maximum du vendeur. Le vendeur fait tout, y compris le dédouanement à l'import et le paiement des droits et taxes exigibles. Le transfert des frais et risques se fait à la livraison chez l'acheteur. Le déchargement incombe en frais et risques à l'acheteur.
- **DDU** : Le vendeur livre la marchandise à l'acheteur, non dédouanée à l'importation, et non déchargée à l'arrivée de tout véhicule de transport, au lieu de destination convenu. L'acheteur s'occupe à ses risques et frais, de l'accomplissement des formalités douanières d'importation et du paiement des droits et taxes d'importation.

Une distinction essentielle (Départ/arrivée) et fréquence d'utilisation dans l'UE.

Les ventes au départ avec 8 incoterms :

- Ils laissent les risques du transport principal à la charge de l'acheteur.
- On trouve ainsi :

EXW : utilisation fréquente **FCA** : utilisation fréquente

FAS : utilisation rare **FOB** : utilisation rare

CFR : utilisation rare **CIF** : utilisation rare

CPT : utilisation fréquente **CIP** : utilisation fréquente

Les ventes à l'arrivée avec 5 incoterms :

- Ils laissent les risques du transport principal à la charge du vendeur.
- On trouve ainsi :

DAF : utilisation rare **DES** : utilisation rare

DEQ : utilisation rare **DDU** : utilisation fréquente.

DDP : exception

Les incoterms exclusivement maritimes

Vente au départ :

- **FAS**
- **FOB**
- **CFR**
- **CIF**

Vente à l'arrivé :

- **DES**
- **DEQ**

Les incoterms exclusivement terrestres

Il n'existe qu'un seul incoterm de ce type:

DAF

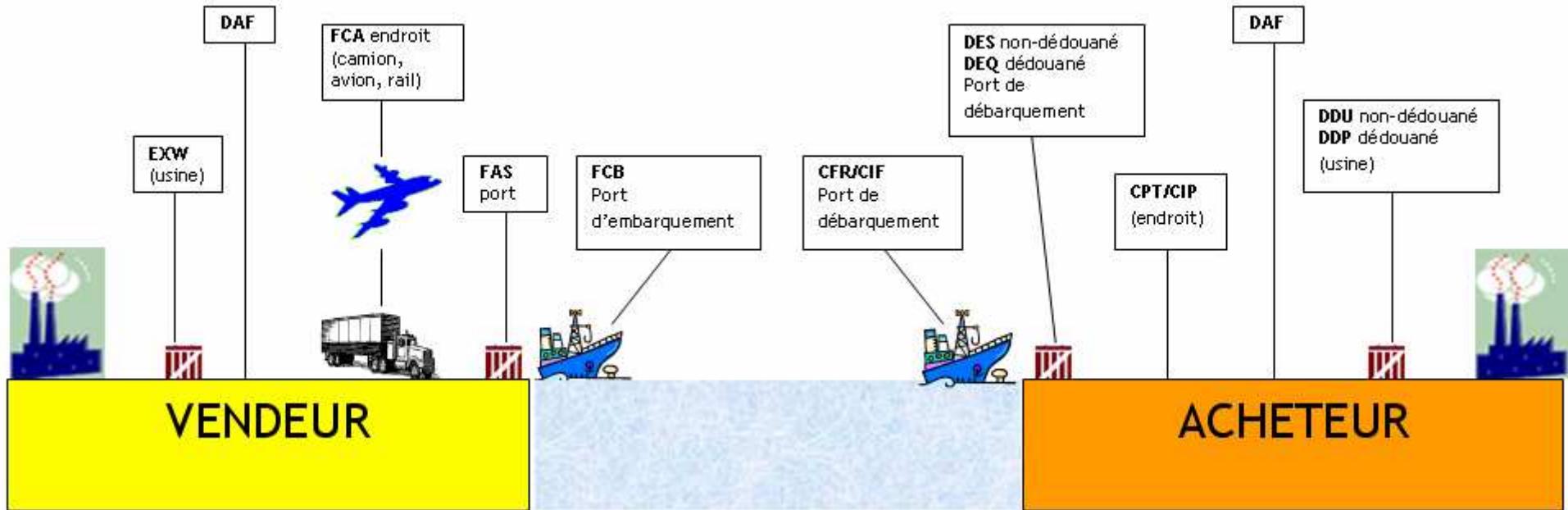
Les incoterms polyvalents

Vente au départ :

- **EXW**
- **FCA**
- **CPT**
- **CIP**

Vente à l'arrivé :

- **DDU**
- **DDP**



Les 4 groupes d'Incoterms

Groupe E		Incoterm d'obligation minimum pour le vendeur	EXW
Groupe F	Free Franco	Le vendeur n'assume ni les risques, ni les coûts du transport principal	FCA FAS FOB
Groupe C	Cost or carriage Coût ou port	Le vendeur assume les coûts du transport principal, mais pas les risques	CFR CIF CPT CIP
Groupe D	Delivered Rendu	Le vendeur assume les coûts et les risques du transport principal	DAF DES DEQ DDU DDP

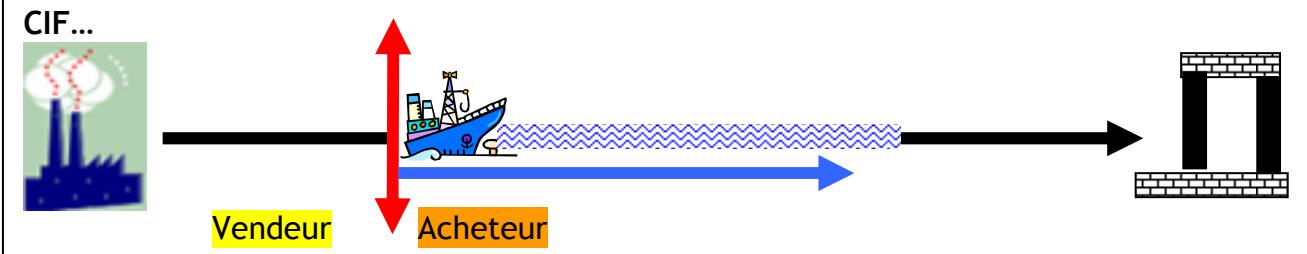
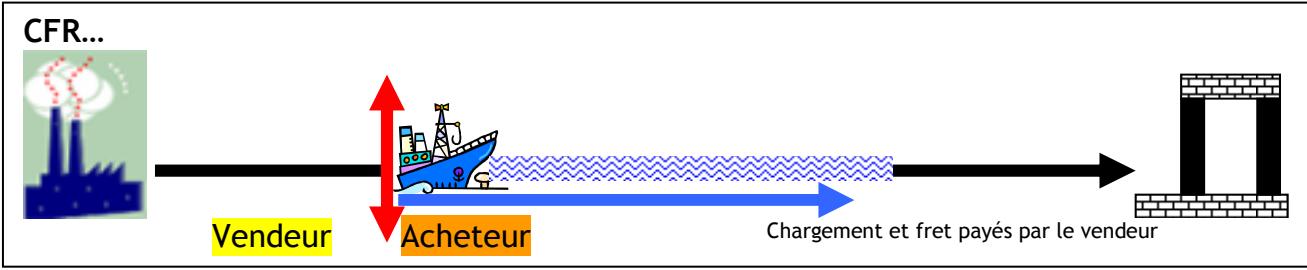
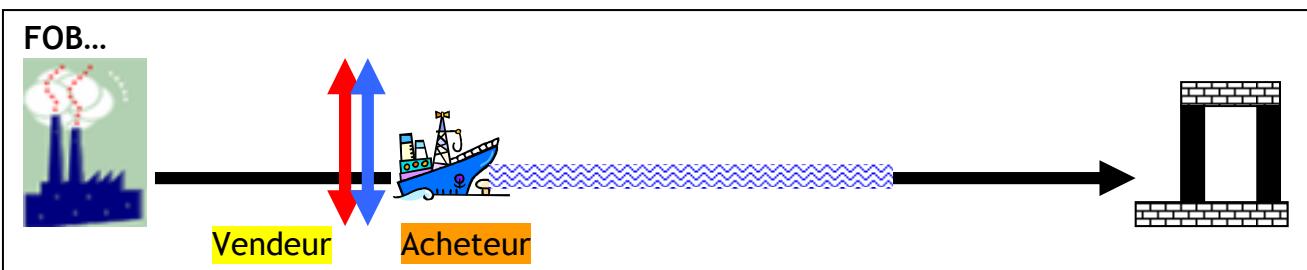
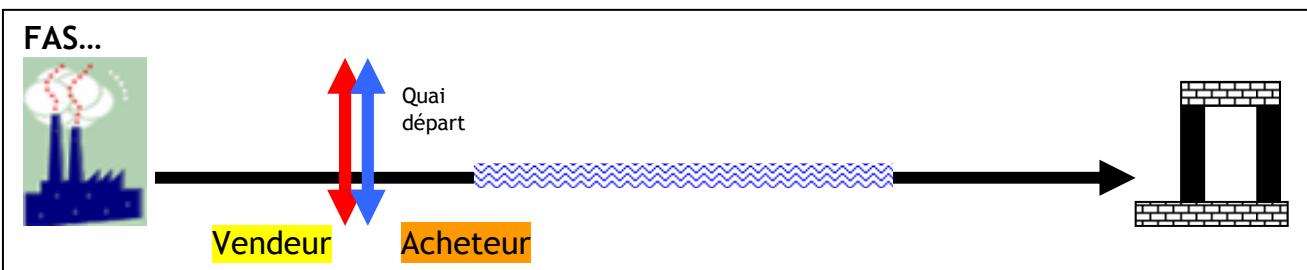
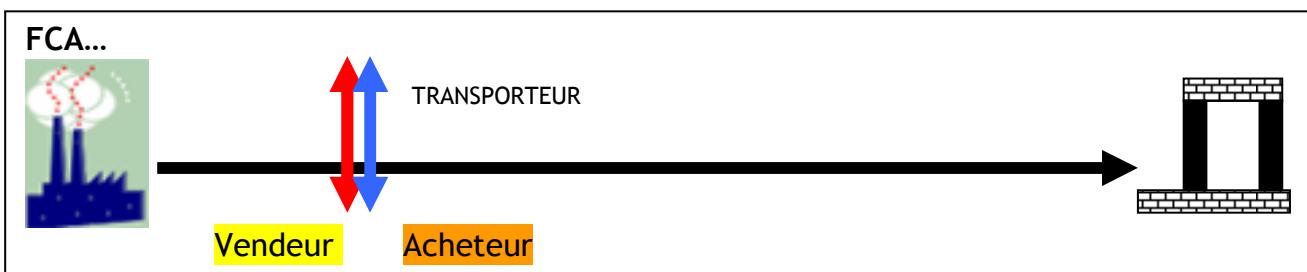
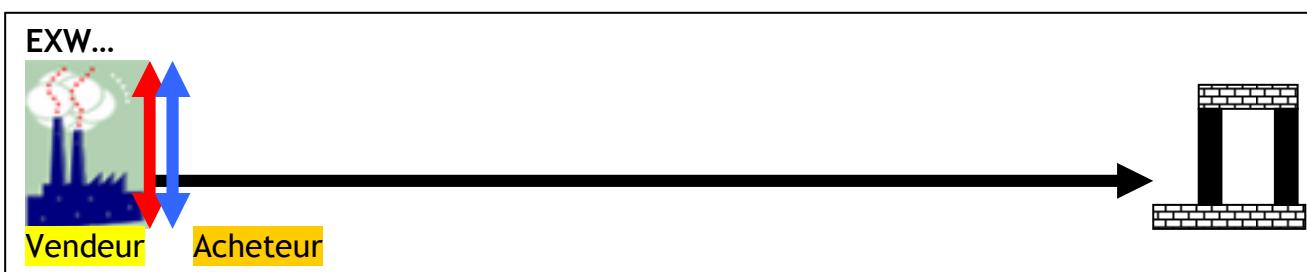
Incoterms et modes de transport

Transports maritimes	Transports terrestres	Polyvalents(adaptés à tout mode de transport)
FAS FOB CFR CIF DES	DAF	EXW FCA CPT CIP DDU DDP

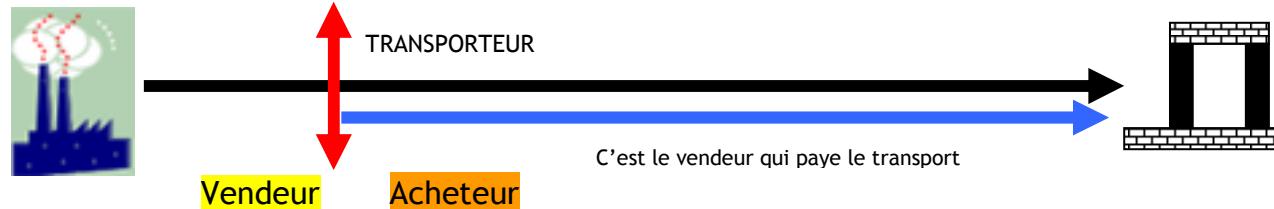
<u>INCOTERM</u>	Sigle	Emballage	Charge- ment	Achemin- ement	Formalités douanières export	Passage portuaire, aéro-portuaire plateforme de goupage terminal départ	Transport principal	Assu- rance transport	Passage portuaire, aéro-portuaire plateforme de goupage terminal arrivée	Formalités douanières import	Acheminement à l'usine ou l'entrepôt arrivée	Vente au départ =VD vente à l'arrivée =VA	Maritime = M Terrestre = T Polyvalent = P
A l'usine <i>Ex Works</i>	EXW											VD	P
Franco le long du navire, port d'embarquement convenu <i>Fee alongside ship</i>	FAS											VD	M
Franco transporteur, lieu convenu <i>Free Carrier</i>	FCA											VD	P
Franco bord <i>Free on board</i>	FOB											VD	M
Coût et Fret, port de destination convenu <i>Cost and Freight</i>	CFR											VD	M
Port payé jusqu'à...lieu de destination convenu <i>DCP = Freight paid to named point</i>	CPT											VD	P
Coût, Assurance, Fret, port de destination convenu <i>Cost, Insurance, Freight</i>	CIF											VD	M
Port payé, Assurance comprise jusqu'à <i>Freight and Insurance Paid</i>	CIP											VD	P
Rendu frontière...lieu convenu <i>Delivered At Frontier</i>	DAF											--	T
Rendu Ex Ship, port de destination convenu <i>Delivered Ex Ship</i>	DES											VA	M
Rendu à quai, port de destination convenu <i>Delivered Ex Quay</i>	DEQ											VA	M
Rendu, droits non acquittés, lieu de destination convenu <i>Delivered Duty Non Paid</i>	DDU											VA	P
Rendu, droits acquittés, lieu de destination convenu <i>Delivered Duty Paid</i>	DDP											VA	P

VENDEUR

ACHETEUR

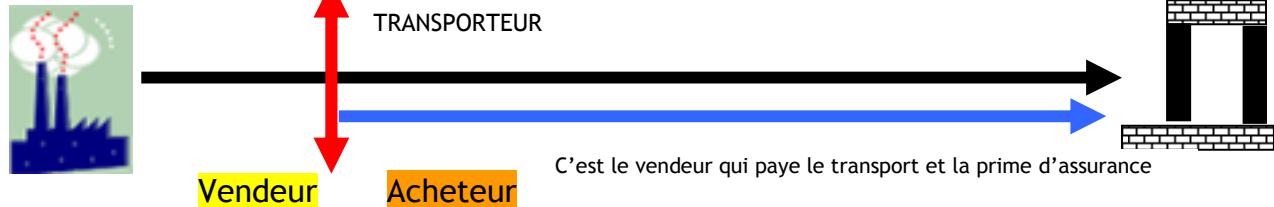


CPT...

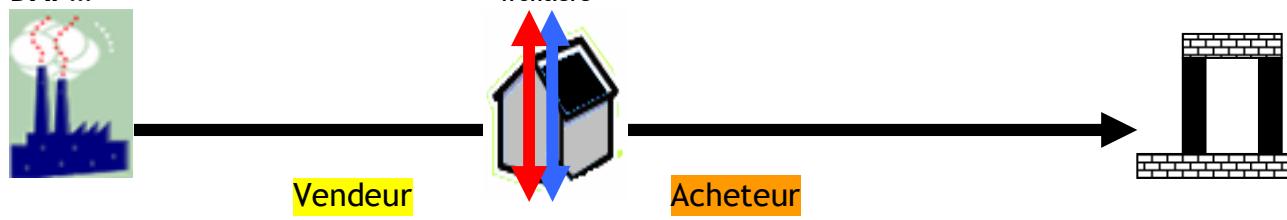


7/11

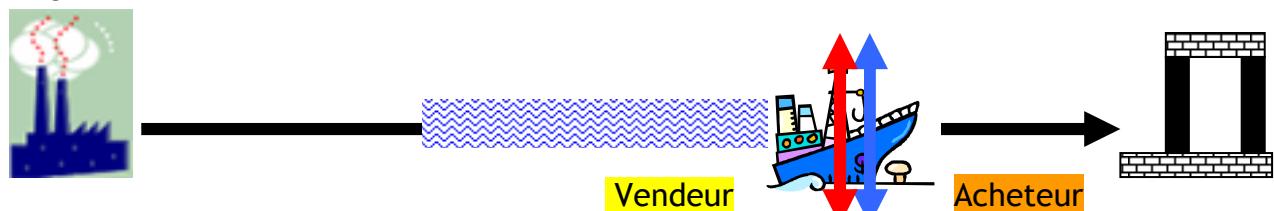
CIP...



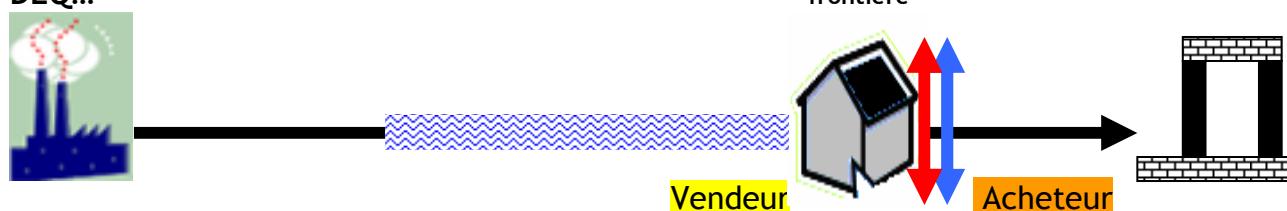
DAF...



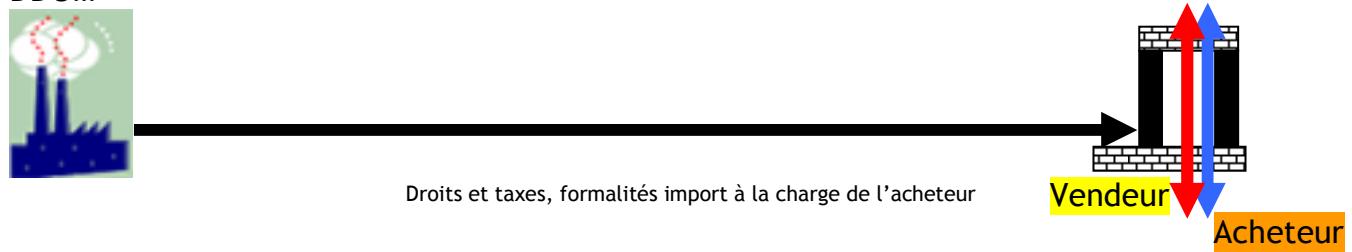
DES...



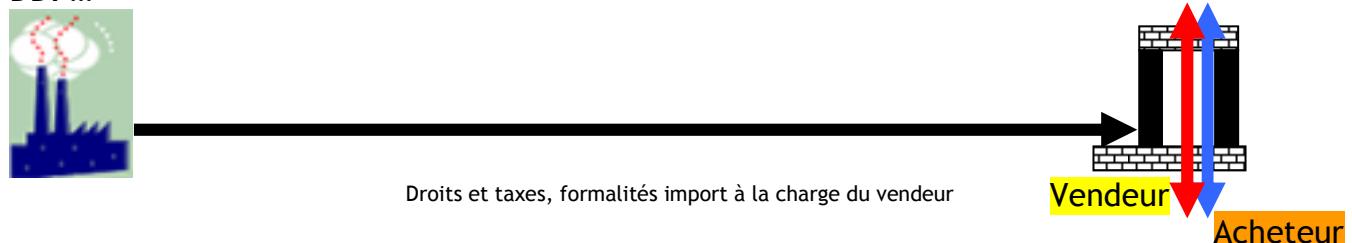
DEQ...



DDU...



DDP...



EXERCICES : Votre entreprise dijonnaise travaille avec des fournisseurs/clients américains et des fournisseurs/clients français.

Exercice 1 : Répondez par oui ou par non

1.	Vous achetez FAS New York, payez-vous le fret maritime ?	
2.	Vous achetez DDP Lyon, payez-vous le fret maritime ?	
3.	Vous vendez FOB Bordeaux, payez-vous le fret maritime	
4.	Vous vendez CFR San Francisco, payez-vous la prime d'assurance-transport ?	
5.	Vous vendez DDP Sao Paulo, payez-vous la prime d'assurance transport ?	
6.	Vous achetez DDP Paris, payez-vous le transport ?	
7.	Vous vendez DDP Riyad, payez-vous les droits et taxe d'importation ?	
8.	Vous achetez FOB Durban (Afrique du Sud), payez-vous le fret ?	
9.	Vous achetez CIF débarqué Dunkerque, payez-vous les frais d'embarquement ?	
10.	Vous vendez FAS Dunkerque, payez-vous les frais d'embarquement ?	
11.	Vous vendez DDP Hambourg, payez-vous la prime d'assurance ?	
12.	Vous achetez CIF Le Havre, payez-vous le fret ?	

EXERCICE 2 : Indiquez l'incoterm choisi en fonction de la situation donnée :

	Vous êtes	Situation	Incoterm
1.	Vendeur	Vous désirez ne vous occuper ni du transport national, ni du transport international, ni du dédouanement export, ni de l'assurance transport. Votre établissement industriel se trouve à Niort	
2.	Vendeur	Votre client vous demande d'expédier de telle façon qu'il n'ait pas à payer de fret maritime. Il accepte toutefois de supporter les risques du transport maritime car il dispose d'une police d'abonnement en matière d'assurance transport. Le port de destination est Philadelphie	
3.	Vendeur	Vous vendez une marchandise à un client de Madagascar en prenant à votre charge le fret et l'assurance. Destination : aéroport de Tananarive	
4.	Acheteur	Vous achetez une marchandise à un fournisseur de Los Angeles. Vous ne voulez vous occuper de rien sur le plan du transport, de l'assurance et des dédouanements export et import. Point de livraison : Vélizy	

EXERCICE 3 : Calcul des prix à l'exportation

Les frais engagés pour le transport des marchandises au départ de Mantes via Le Havre, sur navire à destination de la Côte d'Ivoire sont les suivants :

• Transport routier de Mantes au Havre	€ 384
• Transport routier de San Pedro à Yamoussoukro	€ 503
• Droits d'importation en Côte d'Ivoire	€ 284
• Emballage des marchandises	€ 327
• Assurance maritime	€ 525
• Frais d'exportation	€ 434
• Frais d'embarquement	€ 542
• Transport maritime	€ 1339
• Frais de déchargement à Abidjan	€ 300

Ventilez les frais engagés, à la charge de l'acheteur et à la charge du vendeur, selon les incoterms EXW, FOB, FAS, CIF.

Frais engagés	EXW		FOB		FAS		CAF / CIF	
	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur
Emballage des caisses								
Transport routier France								
Droits d'exportation								
Frais d'embarquement								
Transport maritime								
Assurance maritime								
Frais de déchargement								
Droits d'importation								
Transport routier Côte d'Ivoire								
TOTAL								

TOTAL DES FRAIS : € 4638

KEYS : Votre entreprise dijonnaise travaille avec des fournisseurs/clients américains et des fournisseurs/clients français.

Exercice 1 : Répondez par oui ou par non

1.	Vous achetez FAS New York, payez-vous le fret maritime ?	Oui
2.	Vous achetez DDP Lyon, payez-vous le fret maritime ?	Non
3.	Vous vendez FOB Bordeaux, payez-vous le fret maritime	Non
4.	Vous vendez CFR San Francisco, payez-vous la prime d'assurance-transport ?	Non
5.	Vous vendez DDP Sao Paulo, payez-vous la prime d'assurance transport ?	Oui
6.	Vous achetez DDP Paris, payez-vous le transport ?	Non
7.	Vous vendez DDP Riyad, payez-vous les droits et taxe d'importation ?	Oui
8.	Vous achetez FOB Durban (Afrique du Sud), payez-vous le fret ?	Oui
9.	Vous achetez CIF débarqué Dunkerque, payez-vous les frais d'embarquement ?	Oui
10.	Vous vendez FAS Dunkerque, payez-vous les frais d'embarquement ?	Non
11.	Vous vendez DDP Hambourg, payez-vous la prime d'assurance ?	Oui
12.	Vous achetez CIF Le Havre, payez-vous le fret ?	Non

EXERCICE 2 : Indiquez l'incoterm choisi en fonction de la situation donnée :

1.	Vous êtes	Situation	Incoterm
2.	Vendeur	Vous désirez ne vous occuper ni du transport national, ni du transport international, ni du dédouanement export, ni de l'assurance transport. Votre établissement industriel se trouve à Niort	EXW Niort
3.	Vendeur	Votre client vous demande d'expédier de telle façon qu'il n'ait pas à payer de fret maritime. Il accepte toutefois de supporter les risques du transport maritime car il dispose d'une police d'abonnement en matière d'assurance transport. Le port de destination est Philadelphie	CFR Philadelphie (car maritime)
4.	Vendeur	Vous vendez une marchandise à un client de Madagascar en prenant à votre charge le fret et l'assurance. Destination : aéroport de Tananarive	CIP Tananarive (car non maritime)
5.	Acheteur	Vous achetez une marchandise à un fournisseur de Los Angeles. Vous ne voulez vous occuper de rien sur le plan du transport, de l'assurance et des dédouanements export et import. Point de livraison : Vélizy	DDP Vélizy

EXERCICE 3 : Calcul des prix à l'exportation

Les frais engagés pour le transport des marchandises au départ de Mantes via Le Havre, sur navire à destination de la Côte d'Ivoire sont les suivants :

• Transport routier de Mantes au Havre	€ 384
• Transport routier de San Pedro à Yamoussoukro	€ 503
• Droits d'importation en Côte d'Ivoire	€ 284
• Emballage des marchandises	€ 327
• Assurance maritime	€ 525
• Frais d'exportation	€ 434
• Frais d'embarquement	€ 542
• Transport maritime	€ 1339
• Frais de déchargement à Abidjan	€ 300

Ventilez les frais engagés, à la charge de l'acheteur et à la charge du vendeur, selon les incoterms EXW, FOB, FAS, CIF.

Frais engagés	EXW		FOB		FAS		CAF / CIF	
	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur
Emballage des caisses	327		327		327		327	
Transport routier France		384	384		384		384	
Droits d'exportation		434	434			434	434	
Frais d'embarquement		542	271	271		542	542	
Transport maritime		1339		1339		1339	1339	
Assurance maritime		525		525		525	525	
Frais de déchargement		300		300		300		300
Droits d'importation		284		284		284		284
Transport routier Côte d'Ivoire		503		503		503		503
TOTAL	327	4311	1416	3222	711	3927	3551	1087

TOTAL DES FRAIS : € 4638